



4 février 2021 : le droit au travail, un droit universel pour toutes et tous !

L'année 2020 a été marquée par une grave crise sanitaire liée au virus de la Covid-19, qui a aggravé la crise économique, sociale et environnementale que nous vivons depuis plusieurs décennies.

La crise sanitaire est le prétexte pour de très nombreuses entreprises pour effectuer des restructurations ceci avec l'aide du gouvernement :

- Pour 2020, près d'1 million de suppressions d'emplois.
- Des centaines de plans de licenciements.
- Des suppressions massives de postes dans les hôpitaux et services publics.
- 500 milliards d'argent public versé aux entreprises sans aucune contrepartie.
- **Et la même année, le Cac 40 réalise son meilleur chiffre depuis 30 ans !**

Cette situation dramatique frappe en particulier les plus jeunes et a des conséquences graves sur la vie quotidienne de nombreux citoyens, la pauvreté se développe et les associations caritatives voient exploser les demandes d'aide alimentaire.

Des milliards d'euros d'argent public pour supprimer des emplois, les lois liberticides pour limiter le droit d'expression : c'est inacceptable !

Il n'y a pas de fatalité au chômage, à la précarité. Tout est une question de choix, avant tout des choix politiques et gouvernementaux. C'est pourquoi nos organisations proposent des solutions concrètes et immédiates, notamment :

- la suspension de tous les plans de suppressions d'emploi en cours ou survenus durant l'année 2020.
- la conditionnalité de toutes les aides publiques au maintien ou à la création d'emplois et leur contrôle.
- la suppression des dividendes versés aux actionnaires des grands groupes pour l'année 2020.
- le développement des services publics sur l'ensemble du territoire par la création de 500 000 emplois dans la Fonction publique.
- la réduction du temps de travail sans perte de salaire pour travailler moins, mieux, toutes et tous.
- une autre réforme de l'assurance chômage avec l'ouverture de droits à toutes et tous, y compris pour les jeunes en recherche du premier emploi.
- la revalorisation de tous les salaires sur la base d'un Smic à 1800 euros.
- le retrait de la réforme des retraites Macron.

**Ensemble, refusons toute résignation.
Mobilisons-nous pour faire entendre nos revendications.
Le 4 février 2021, agissons, par la grève et la manifestation !**